



Mairie de MONTMAIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la ville.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisés au cours de l'année.

Les résultats de 2021 s'établissent comme suit :

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 189 086,90 €	121 833,55 €
Dépenses :	1 148 848,57 €	223 867,61 €
Résultat :		
Report au 31/12/2021 :	40 238,33 €	-102 034,06 €
Report au 31/12/2020 :	859 889,65 €	170 679,59 €
Excédent global :	900 127,98 €	68 645,53 €
Résultat de l'exercice	968 773,51 €	

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèche, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1 189 086,90 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1 148 848,57 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : montant 2021 : 648 937,35 €
- Les dotations et participations : montant 2021 : 335 828.63 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : montant 2021 : 152 173.08 €

b) Les dépenses et recettes de la section (en valeur et pourcentage) :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
011	Charges à caractère général	237 897,27 €	20,71%	002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	0,00%
012	Charges de personnel	604 446,09 €	52,61%	013	Atténuations de charges	28 573,89 €	2,40%
014	Atténuations de produits	71 345,00 €	6,21%	042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00 €	0,00%	70	Produits des services	152 173,08 €	12,80%
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00%	73	Impôts et taxes	648 937,35 €	54,57%
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%	74	Dotations et participations	335 828,63 €	28,24%
65	Autres charges gestion courante	189 358,81 €	16,48%	75	Autres produits gestion courante	9 873,37 €	0,83%
66	Charges financières	45 801,40 €	3,99%	76	Produits financiers	13 700,58 €	1,15%
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00%	77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00%
Total	DEPENSES	1 148 848,57 €	100,00%	Total	RECETTES	1 189 086,90 €	100,00%

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 20.71% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 52.61% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 6,21% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges de gestion courante représentent 16,48% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, au Sivom et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 3,99% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2021, sont de :

Taxe Foncière sur le Bâti : 53.43 %
 Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73 %

- Concernant les foyers, Le produit de la fiscalité locale s'élève à 550 289,00€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à :

- DGF : 101 570,00€.
- Dotation nationale de péréquation : 8 603,00€.
- Dotation de solidarité rurale : 16 359,00€.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
020	Dépenses imprévues Invest	0,00 €	0,00%	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00%
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%	021	Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	52 106,43 €	23,28%	10	Dotations Fonds divers Réserves	764,16 €	0,63%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00%	13	Subventions d'investissement	50 507,39 €	41,46%
21	Immobilisations corporelles	171 761,18 €	76,72%	27	Autres immos financières	70 562,00 €	57,92%
Total	DEPENSES	223 867,61 €	100%	Total	RECETTE	121 833,55 €	100%

Précision concernant les dépenses :

- Le chapitre 16 « remboursement d'emprunts », représentent 23.28 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux remboursements des emprunts en capital.
- Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », représentent 76.72 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux achats d'investissements.

Les principales acquisitions de l'année sont :

- 2116 « cimetière » : Réfection allée du cimetière.
- 21312 « Bâtiments scolaire » : Remplacement des fenêtres, du faux plafond et des rideaux
- 21318 « Autres bâtiments publics » : Remplacement des fenêtres de la salle G.Brassens.
- 21538 « Autres réseaux » : Effacement des réseaux rue du château d'eau.
- 2184 « mobilier » : Acquisition d'isoloirs.
- 2188 « Autres immo corporelles » : Acquisition d'un panneau d'information électronique

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses:

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2021			
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTE
REALISATION	FONCT	1 148 848,57	1 189 086,90
	INV	223 867,61	121 833,55
REPORT N-1	FONCT		859 889,65
	INV		170 679,59
TOTAL		1 372 716,18	2 341 489,69
RAR A REPORTER	FONCT	0,00	0,00
	INV	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00
RESULTAT	FONCT	1 148 848,57	2 048 976,55
	INV	223 867,61	292 513,14
TOTAL		1 372 716,18	2 341 489,69

b) Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	870.34
Produits des impositions directes / population	419.39
Recettes réelles de fonctionnement / population	900.82
Dépenses d'équipement brut / population	130.12
Encours de la dette / population	207.78
DGF/population	95.86
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	52.61%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101.00%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,44%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	23,07%

c) Etat de la dette

ANNEE	Dette en capital au 31 décembre	Annuités de l'exercice	Dont	
			Capital	Intérêts
2021	1 179 635.81€	97 907.83€	52 106.43 €	45 801.40 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montmain le 14 avril 2022.

